

Importer automatiquement des références

DI-fusion propose également différents imports semi-automatisés des références :

- Importer une référence depuis **Pubmed**
- Importer une référence depuis **Scopus**
- Importer une référence via le **DOI**
- Importer des données à partir d'un fichier **BibTeX**

 Ajoutez le DOI à vos références : si l'éditeur a mis en ligne l'article en Open Access (licence Creative Commons), le PDF sera automatiquement importé.

Plus d'informations, des mini-guides et vidéos à propos de l'encodage des références dans DI-fusion : <https://bib.ulb.be/fr/documents/di-fusion/encoder>

Extraire une liste de publications

Dans " *Mon DI-fusion*", le menu de gauche propose des raccourcis vers vos listes de publications. Ces listes sont disponibles 24h/24 et reflètent ce qui est encodé dans DI-fusion quelques minutes après l'ajout, la modification ou la suppression de références.

 Les publications soumises au décret Open Access n'apparaîtront dans votre liste à condition d'avoir été associées à **un fichier en accès ouvert**.

Vous avez la possibilité d'exporter les listes de publications suivantes :

- listes exigées par le **FNRS**
- liste conforme au **CV-ULB**
- liste répondant à vos souhaits : **A la carte**

Il est possible d'afficher les listes de publications sur un site web, un blog, etc ... en utilisant le format HTML disponible dans les options « *A la carte* ».

 Pour les chercheurs de l'ULB, la liste de publications extraite de DI-fusion est la seule officielle en Fédération Wallonie-Bruxelles et doit être jointe à tout dossier de candidature (demande de crédit, de promotion, etc ...).

DI-fusion permet d'extraire une liste dédoublonnée des **publications d'un groupe de personnes** travaillant à l'ULB. Pour cela, prenez contact avec di-fusion@ulb.be.

DI-fusion et Google Scholar

Les publications encodées dans DI-fusion sont **accessibles à partir de Google Scholar**, ce qui contribue à l'amélioration de l'accès aux résultats de la recherche scientifique issus de notre Université. En créant un « *profil* » dans Google Scholar, vous aurez également accès à des informations bibliométriques. Plus d'infos. :

<https://bib.ulb.be/fr/documents/di-fusion/visibilite>

Contact : di-fusion@ulb.be

DI·fusion

Avantages du dépôt des publications dans le dépôt institutionnel de l'ULB

- ✓ **Référencement** : les publications encodées constituent la bibliographie académique de l'Université, utilisée à des fins de diffusion de la recherche et d'évaluation.
- ✓ **Visibilité et accès** : les documents déposés sont accessibles en texte intégral et sont indexés par les moteurs de recherche, augmentant ainsi leur impact au niveau national et international.
- ✓ **Pérennité** : les publications déposées sont sauvegardées avec leurs différents formats de fichiers en un lieu unique et durable.
- ✓ **Facilité** : grâce aux services à valeur ajoutée, un seul encodage des publications dans DI-fusion permet des usages multiples (alimenter d'autres bibliographies, un CV ULB ou FNRS, des pages web, un rapport annuel, une évaluation EQUIS ou autre...)

Déposer en quelques étapes

1. S'authentifier

Il faut faire partie d'une des catégories de personnel suivantes : patgs, scientifiques, honorifiques, académiques, enseignants ou doctorants. Il est possible de déléguer l'encodage des publications. Entrez votre ULBID et votre mot de passe.

- Allez à l'adresse <https://difusion.ulb.ac.be>, cliquez sur « *Mon DI-fusion* »
- Entrez votre ULBID et votre mot de passe.

2. Gérer

Références bibliographiques à compléter

Références sur lesquelles vous travaillez, sans être allé au bout du processus de soumission.

Références bibliographiques dans DI-fusion

Références où vous êtes auteur et qui ont été validées dans DI-fusion.

 indique que la référence est soumise au **décret Open Access** et doit comporter un fichier pour pouvoir être validée. Editez-là et ajoutez un **fichier en accès ouvert**.

3. Soumettre

Choisir

➤ Sélectionnez le type de document

- ✓ Livre ou chapitre de livre
- ✓ Article
- ✓ Colloque ou conférence
- ✓ Travail de recherche
- ✓ Brevet
- ✓ Activité de vulgarisation
- ✓ Enseignement
- ✓ Autres (sites web, vidéos, ...)

➤ Entrez les métadonnées (auteur, titre, date, éditeur, ...)

Si votre article est issu d'une recherche durant laquelle vous n'étiez pas affilié.e à l'ULB ou à une université de la FWB, décochez la case adhoc en haut de l'écran.

➤ Déposez le(s) fichier(s) du texte complet

- Accès**
-  **Accès ouvert** accessible à tous sur Internet
 -  **Accès restreint** accessible dans l'Intranet de l'ULB
 -  **Accès privé** accessible qu'au déposant

- Version**
- **Preprint** manuscrit soumis pour publication
 - **Postprint** manuscrit final révisé par les pairs
 - **Pubprint** version de l'éditeur

Licence
Par défaut, les conditions d'utilisation de DI-fusion s'appliquent. Certains éditeurs demandent d'appliquer une licence *Creative Commons*.

Charger

Politique Open Access de l'ULB

Basée sur le [Décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques \(Open Access\)](#) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Tout chercheur ayant un lien contractuel ou statutaire avec l'université est tenu :

- d'**encoder** dans DI-fusion la liste complète de ses publications pour constituer la bibliographie académique ;
- de **déposer** dans DI-fusion le **texte complet** de ses publications (manuscrit final de l'auteur tel qu'accepté pour publication - "postprint"- ou version de l'éditeur) immédiatement après l'acceptation de publication ;
- d'**ouvrir l'accès public** au texte complet des publications immédiatement ou après le délai imposé par l'éditeur, étant entendu que pour tout **article publié à partir du 14 septembre 2018**, et issu d'une recherche durant laquelle l'auteur était affilié à l'ULB ou à un autre établissement d'enseignement supérieur de la FWB, ce délai ne peut excéder **6 mois** après publication en sciences, technique, médecine, ou **12 mois** en sciences humaines et sociales.

- Parues dans une revue paraissant au moins une fois par an = article; compte-rendu, lettre à l'éditeur; contribution publiée dans des actes parue dans une revue; poster de conférence paru dans une revue et abstract de conférence paru dans une revue
- ET parues après le 14 septembre 2018
- ET issues d'une recherche pour laquelle au moins un des auteurs était affilié à l'ULB ou à un établissement de la FWB

Publications concernées ?

Ai-je le droit de déposer une publication en accès ouvert ?

La loi vous protège si vous respectez les conditions suivantes:

Article scientifique publié dans un périodique	Chapitre, contribution à un colloque	Monographies et autres types de document
 <p>Accès ouvert au manuscrit final révisé par les pairs (postprint) après un délai de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 mois après publication en sciences, techniques et médecine ➤ 12 mois en sciences humaines et sociales. <p>Déposez votre postprint dès acceptation et précisez la date de levée de l'embargo au moment du dépôt. Le postprint deviendra automatiquement accessible au public à la date indiquée.</p>  <p>Accès restreint [Intranet ULB] à la version de l'éditeur (pubprint).</p>	 <p>Accès restreint [Intranet ULB] à la version de l'éditeur (pubprint).</p>	 <p>Accès privé à la version de l'éditeur (pubprint).</p>